

**ÉTAT DE LA POPULATION DU  
BRUANT À QUEUE AIGÜË  
(*AMMODRAMUS CAUDACUTUS  
SUBVIRGATUS*) AU QUÉBEC  
ET AU CANADA**

par  
François Shaffer

avec la collaboration de  
Jean-Pierre LeBel  
et  
Réginald Ouellet

pour  
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Avril 1990



PROTÉGER LA FAUNE ET LA FLORE MENACÉES  
... C'EST DANS MA NATURE

Québec 

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
2e trimestre 1991  
ISBN: 2-550-20245-7

EN 941120

**ÉTAT DE LA POPULATION DU BRUANT (PINSON) À QUEUE AIGÜE  
(Ammodramus caudacutus subvirgatus) AU QUÉBEC ET AU CANADA**

par

François Shaffer

avec la collaboration de

Jean-Pierre LeBel

et

Réginald Ouellet

présenté au

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Association Québécoise des Groupes d'Ornithologues

Avril 1990

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
TABLE DES MATIÈRES .....	iii
LISTE DES FIGURES .....	v
LISTE DES TABLEAUX .....	vi
1. SOMMAIRE .....	1
2. RÉPARTITION .....	3
2.1 <u>AMMODRAMUS CAUDACUTUS</u> .....	3
2.1.1 AMÉRIQUE DU NORD .....	3
2.2 <u>AMMODRAMUS CAUDACUTUS SUBVIRGATUS</u> .....	5
2.2.1 ÉTATS-UNIS .....	5
2.2.2 CANADA .....	6
2.2.3 QUÉBEC .....	6
3. PROTECTION .....	8
4. TAILLE DE LA POPULATION ET TENDANCE	
DÉMOGRAPHIQUE .....	10
4.1 MAINE .....	10
4.2 ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD .....	10
4.3 NOUVELLE-ÉCOSSE .....	11
4.4 NOUVEAU-BRUNSWICK .....	12
4.5 QUÉBEC .....	14
4.6 RÉSUMÉ DE LA TENDANCE .....	17
5. HABITAT .....	19

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	Page
6. BIOLOGIE GÉNÉRALE .....	21
6.1 DESCRIPTION .....	21
6.2 REPRODUCTION .....	23
6.3 ALIMENTATION .....	24
6.4 MOUVEMENT DE L'ESPÈCE .....	25
6.5 COMPORTEMENT ET ADAPTABILITÉ .....	26
7. FACTEURS LIMITATIFS .....	28
7.1 CANADA .....	31
7.2 QUÉBEC .....	31
8. IMPORTANCE PARTICULIÈRE DE L'ESPÈCE .....	32
9. RECOMMANDATIONS DE GESTION .....	33
10. ÉVALUATION .....	34
10.1 CANADA .....	34
10.2 QUÉBEC .....	35
11. RECOMMANDATIONS DES AUTEURS .....	36
11.1 CANADA .....	36
11.2 QUÉBEC .....	36
12. BIBLIOGRAPHIE .....	38
13. REMERCIEMENTS .....	43

## LISTE DES FIGURES

	Page
Figure 1: Aire de répartition du Bruant (Pinson) à queue aiguë ( <u>Ammodramus caudacutus</u> ) selon l'A.O.U. Checklist of North America Birds (1957) . . . . .	4
Figure 2: Aire de répartition de <u>Ammodramus caudacutus subvirgatus</u> au Canada . . . . .	7

**LISTE DES TABLEAUX**

	Page
<b>TABLEAU 1: Dénombrement du Bruant (Pinson) à queue aiguë au Québec sur les rives de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et de la Gaspésie en 1985 et en 1986 . . . . .</b>	<b>18</b>

## 1. SOMMAIRE

Le Bruant (Pinson) à queue aiguë (*Ammodramus caudacutus*) occupe trois zones disjointes en Amérique du Nord. Une partie de sa population se retrouve dans le centre de l'Amérique du Nord. Une seconde occupe le pourtour de la Baie James alors qu'il existe une troisième zone sur la côte Atlantique et dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. Il y a cinq sous-espèces chez le Bruant (Pinson) à queue aiguë. Une seule de ces sous-espèces retiendra notre attention: *A.c. subvirgatus*.

Cette sous-espèce occupe l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, les côtes de la Gaspésie, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Maine. L'aire de répartition de cette sous-espèce se limite principalement à une mince bande de terre le long de ces côtes, là où l'on retrouve des marais salés ou saumâtres. *A.c. subvirgatus* occupe aussi, en certains endroits, des marais d'eau douce ou des îles basses sur de grands cours d'eau. Cette sous-espèce niche en petites colonies éparses, principalement dans les parties les plus sèches des marais.

Le principal facteur qui affecte la population du Bruant (Pinson) à queue aiguë est la perte d'habitat due aux activités humaines. Les parties les plus sèches des marais salés ou saumâtres se font fréquemment drainées pour faire place à l'agriculture. Des superficies importantes de marais ont ainsi été détruites. Le remplissage des marais pour la construction de résidences, de bâtiments commerciaux ou d'infrastructures routières ou portuaires sont d'autres exemples d'empiètement sur les marais.

Toutefois, malgré ces pertes d'habitat, aucune contraction importante d'aire n'a été notée. Bien qu'il soit difficile d'évaluer la tendance de la population, en raison de l'absence de données quantitatives réparties dans le temps, il semble qu'elle soit relativement stable. Dans l'ensemble de son aire, *A.c. subvirgatus* est relativement commun dans son habitat.

Nous recommandons alors qu'aucun statut particulier ne soit accordé à cette espèce, autant au Québec qu'au Canada. Toutefois, étant donné qu'il n'y a pas de lois protégeant d'une façon stricte l'habitat du Bruant (Pinson) à queue aiguë dans toutes les provinces, il faudrait d'ici quelques années réévaluer le statut de cette espèce. D'éventuels travaux de dénombrement pourraient permettre de mieux évaluer l'état des populations du Bruant (Pinson) à queue aiguë au Canada.

## 2. RÉPARTITION

### 2.1 Ammodramus caudacutus

#### 2.1.1 Amérique du Nord

En Amérique, le Bruant (Pinson) à queue aiguë (Ammodramus caudacutus) niche depuis le centre est de la Colombie-Britannique, au sud du fleuve Mackenzie, dans le nord et le centre de l'Alberta, au centre de la Saskatchewan, au centre et au sud du Manitoba, à l'ouest et au sud-est du Dakota du Nord, au sud-est du Dakota du Sud et au nord-ouest du Minnesota. Il niche également autour de la Baie James au nord de l'Ontario et au nord-ouest du Québec. À l'est du continent, on retrouve le Bruant (Pinson) à queue aiguë le long des rives de l'estuaire du Saint-Laurent, aux Îles-de-la-Madeleine et sur les côtes de la Gaspésie, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse jusqu'à la Caroline du Nord (Pea Island) (A.O.U., 1983).

En Amérique du Nord, cinq sous-espèces ont été décrites. On retrouve A.c. nelsoni (Allen) au centre du continent, soit en Colombie-Britannique, dans les trois provinces des prairies canadiennes de même qu'au Dakota du Nord, au Dakota du Sud et au Minnesota (figure 1). La région de la Baie James abrite A.c. alterus (Todd). La sous-espèce A.c. subvirgatus (Dwight), que l'on étudie dans le présent rapport, se retrouve le long des rives du Saint-Laurent, sur les côtes de la Gaspésie, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du Maine. Les côtes allant du sud du Maine jusqu'au New Jersey, constituent l'aire de nidification de la sous-espèce A.c. caudacutus (Gmelin). Finalement, A.c. diversus (Bishop) se retrouve dans les zones côtières du sud du New Jersey jusqu'à la Caroline du Nord (A.O.U., 1957).

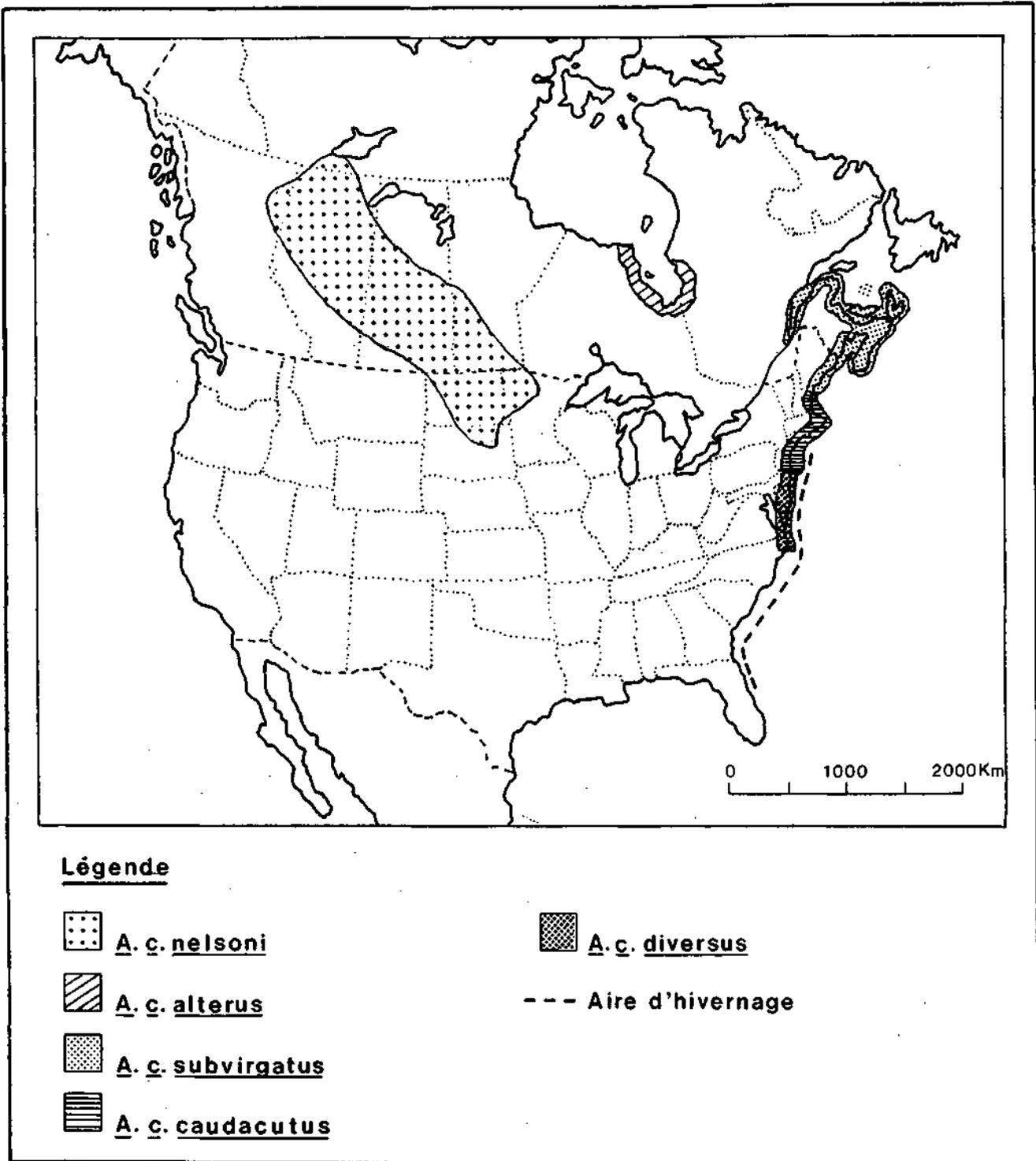


Figure 1 - Aire de répartition du Bruant (Pinson) à queue aiguë (Ammodramus caudacutus) selon l'A.O.U. Checklist of North American Birds (1957)

Au Canada, le Bruant (Pinson) à queue aiguë occupe trois aires disjointes, chacune occupée par une sous-espèce différente. Dans l'ouest canadien, A.c. nelsoni occupe une aire très étendue. Sa population ne rencontre aucun problème majeur. Autour de la Baie James, A.c. alterus semble maintenir sa population à un niveau stable bien que les travaux hydroélectriques réalisés dans cette région puissent comporter certains risques pour l'habitat de cette espèce.

A.c. subvirgatus, qui occupe les côtes de l'est du Canada, a été considéré comme une espèce problématique au Québec en raison des pertes d'habitat (Lavoie, 1987). Mentionnons encore que le présent document sera essentiellement consacré à la sous-espèce A.c. subvirgatus.

## **2.2 Ammodramus caudacutus subvirgatus**

### **2.2.1 États-Unis**

A.c. subvirgatus atteint la limite sud de son aire de répartition dans l'état du Maine. Ce bruant se rencontre dans la majorité des marais salés de la côte du Maine en période de nidification. Popham Beach, situé à l'embouchure de la rivière Kennebec, est considéré comme le site le plus au sud de l'aire de nidification de cette sous-espèce (A.O.U., 1957). Norton (1927) rapporte la présence d'un nid à cet endroit. Plusieurs spécimens ont également été récoltés à cet endroit par Montagna (1940). Signalons que cette région abrite également A.c. caudacutus. Il y a donc juxtaposition des aires de répartition de ces deux sous-espèces.

### **2.2.2 Canada**

A.c. subvirgatus niche actuellement au Québec, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse (figure 2). Toutes ces régions se trouvent en partie baignées par le golfe du Saint-Laurent. Certaines régions incluses dans le golfe du Saint-Laurent n'abritent cependant pas de population nicheuse de Bruant (Pinson) à queue aiguë. Il s'agit de l'Archipel Saint-Pierre et Miquelon et de Terre-Neuve. La faible taille des marais salés et saumâtres rencontrés sur ces îles et la latitude de celles-ci expliquent probablement l'absence de cette espèce (Ouellet, 1967).

L'aire de répartition de cette sous-espèce pourrait être qualifiée de linéaire en ce sens qu'elle s'étend principalement sur une mince bande de terre sur la côte des provinces Maritimes, du Québec et du Maine. De plus, bien qu'il existe plusieurs milliers de kilomètres de côte, seules les zones composées de marais salés ou saumâtres d'une superficie suffisante peuvent servir à la nidification de cette sous-espèce. Toutefois, dans quelques cas les marais d'eau douce peuvent également servir d'aire de reproduction. La superficie totale de l'aire de nidification de cette sous-espèce demeure limitée.

### **2.2.3 Québec**

Au Québec, le Bruant (Pinson) à queue aiguë se retrouve principalement dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent; dans le Bas-du-Fleuve de Montmagny à Pointe-au-Père et en Gaspésie, de la Baie de Gaspé jusqu'au fond de la Baie des Chaleurs. Ailleurs, il se rencontre à des sites très localisés dans les Basses-Terres, le long de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent et aux Îles-de-la-Madeleine.

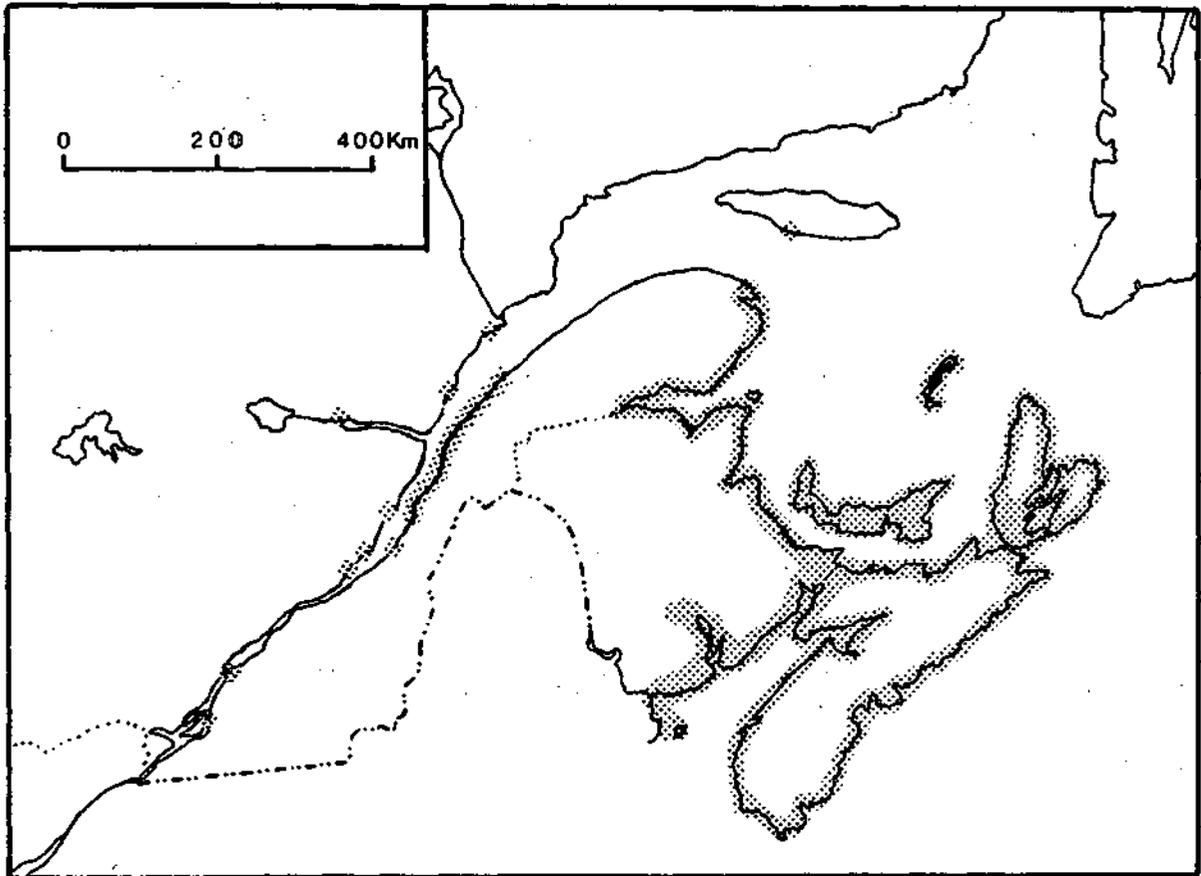


Figure 2 - Aire de répartition de Amodramus caudacutus subvirgatus au Canada.

### **3. PROTECTION**

La Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs adoptée en 1917 protège directement le Bruant (Pinson) à queue aiguë dans l'ensemble du Canada. Cette loi interdit d'avoir en sa possession un oiseau migrateur vivant ou la carcasse, la peau, le nid ou les oeufs d'un oiseau migrateur. Il y a donc dans cette loi les éléments nécessaires à la protection directe de cette espèce. L'habitat du Bruant (Pinson) à queue aiguë ne se trouve cependant pas protégé par cette loi.

Chaque province a cependant des lois qui permettent de protéger davantage cette espèce. Au Québec, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune comporte diverses mesures visant la protection des habitats, de la faune en général et des animaux menacés. Cependant, le chapitre de cette loi concernant les habitats fauniques, adopté en 1988, n'est pas encore en vigueur.

À l'Île-du-Prince-Édouard, le "Fish and Game Protection Act", adopté en 1974, assure une certaine protection au Bruant (Pinson) à queue aiguë. En matière de protection des habitats, le "PEI Environmental Protection Act" assure une bonne protection aux marais salés et aux autres milieux humides.

Au Nouveau-Brunswick, le "New Brunswick Fish and Wildlife Act" assure une protection aux animaux sans toutefois protéger d'une façon appréciable leurs habitats.

En Nouvelle-Écosse, il n'existe pas de loi provinciale qui assure une protection aux marais salés. Toutefois, certaines réglementations municipales interdisent le remblayage de marais sans l'obtention de permis.

Signalons également que la loi fédérale sur les pêcheries prévoit la protection des zones de marées. Cependant, la protection de la partie supérieure des marais est sujette à interprétation puisqu'elle n'est pas directement utilisée par les poissons.

#### **4. TAILLE DE LA POPULATION ET TENDANCE DÉMOGRAPHIQUE**

Dans l'analyse des tendances démographiques, il faut regarder les changements de population sur une longue période. Les évaluations faites par les premiers auteurs seront comparées avec celles réalisées récemment. Les fluctuations annuelles, qui semblent survenir à certains sites, ne seront pas considérées.

##### **4.1 Maine**

Malgré la faible taille des zones propices et leur confinement aux embouchures des rivières du Maine, Montagna (1942) signale qu'un inventaire sérieux permet de trouver le Bruant (Pinson) à queue aiguë à chacun de ces endroits, en colonies relativement populeuses.

Encore aujourd'hui, le Bruant (Pinson) à queue aiguë se rencontre dans pratiquement tous les marais salés du Maine, où il est considéré commun à abondant (Vickery, 1989, comm. pers.). Le marais de Thomaston représente un des sites où il est possible de l'observer en bon nombre.

Notons que l'utilisation de marais d'eau douce par le Bruant (Pinson) à queue aiguë a été notée dans le Maine, en particulier dans les marais Sunkhaze près de Milford. Ce marais se situe à plus de 50 km de la côte.

##### **4.2 Île-du-Prince-Édouard**

Le Bruant (Pinson) à queue aiguë niche à l'Île-du-Prince-Édouard. Il est considéré commun dans son habitat qui se restreint surtout aux marais salés et saumâtres (Godfrey, 1954). Signalée une première fois en 1876 dans le marais de Tignish (Brewster, 1877), l'espèce est rapportée à la rivière Fortune, à la rivière Hillsborough, à East Lake, à Little Harbour, à Howe Bay, Orwell River, à Squaw Bay, à Miscouche Point, à Brackley Beach, à Crooked Creek,

près de Lennox Island, à Cavendish Inlet, à Cavendish Cove, à Stanhope, à Panmure Island, à Schooner Pond et à Souris (Godfrey, 1954).

Les colonies situées le long des rivières Hillsborough et Dunk sont reconnues pour être abondantes. Au moins un des sites fréquentés par le Bruant (Pinson) à queue aiguë est en milieu d'eau douce. Il s'agit du marais de East Lake (Curley, 1989, comm. pers.). L'espèce ne semble pas faire face à des problèmes importants de population bien qu'il y ait peu de données récentes qui puissent permettre de l'affirmer avec certitude (Curley, 1989, comm. pers.).

La liste de contrôle d'oiseaux de l'Île-du-Prince-Édouard classe cette espèce comme moyennement commune (Anonyme, 1988).

#### **4.3 Nouvelle-Écosse**

La présence du Bruant (Pinson) à queue aiguë a été signalée dès 1899 en Nouvelle-Écosse (Tufts, 1899). Cet auteur considère alors cette espèce comme relativement commune dans les marais salés du Bassin Minas dans la Baie de Fundy de juin à octobre. Trotter (1904) signale la présence du Bruant (Pinson) à queue aiguë à Barrington, comté de Shelburne. Lewis (1920) décrit un nid trouvé à l'île Bunker's près de Yarmouth. Montagna (1942) signale la récolte de spécimens à Grand Pré, Wolfville et Melanson dans le comté de King's, et à Chebogue Point dans le comté de Yarmouth. Plus récemment, Tufts (1956) considère ce bruant commun là où l'habitat s'avère favorable. Ailleurs, il qualifie l'espèce de rare ou d'absente.

Une liste de neuf localités où l'espèce a été observée dans l'île du Cap-Breton est donnée par Godfrey (1958). Il s'agit de Cape North, Indian Bay, Strathlorne, Margaree Harbour, Whycocomagh, Magaree River, Mabou, Johnstown et Baddeck. Ce dernier auteur considère le Bruant (Pinson) à queue aiguë comme résident d'été distribué localement dans les marais salés et saumâtres.

Dans la première édition du livre "The birds of Nova Scotia", Tufts (1961) précise davantage les connaissances relatives à la distribution de cette espèce en Nouvelle-Écosse. Il identifie les comtés de King's, Haunts, Colchester et Cumberland, tous situés en bordure du Bassin Minas dans la Baie de Fundy, comme abritant les habitats typiques où niche cette espèce. Les rives de la rivière Annapolis, de son estuaire jusqu'à la ville de Paradise à l'intérieur des terres, accueillent également cette espèce. Le fond de la Baie de Yarmouth est également reconnu pour cette espèce, de même que de nombreux endroits, dont l'île du Cap-Breton où l'habitat s'avère propice. Cet auteur attribue au Bruant (Pinson) à queue aiguë, le statut d'espèce commune de la première semaine de juin à la fin octobre mais seulement dans des zones restreintes où l'habitat est favorable. Dans l'édition de 1986, Tufts (1986) qualifie le Bruant (Pinson) à queue aiguë de relativement commun en été. Il se rencontre dans les marais salés, occasionnellement dans les marais d'eau douce, tout le long des côtes de la Nouvelle-Écosse et parfois à l'intérieur des terres sur les rives des rivières où l'effet de la marée se fait sentir.

McLaren (1989, comm. pers.) affirme que la population du Bruant (Pinson) à queue aiguë est stable en Nouvelle-Écosse et qu'elle ne rencontre pas de problèmes en ce qui a trait à sa population.

#### **4.4 Nouveau-Brunswick**

La sous-espèce A.c. subvirgatus a été décrite pour la première fois à partir de spécimens récoltés à Hillsborough dans le comté de Albert en 1886 (Dwight, 1887). Par la suite, l'espèce est identifiée dans la vallée de la rivière Petitcodiac où elle est répartie abondamment durant la période de nidification (Dwight, 1896). Townsend (1912) considère le Bruant (Pinson) à queue aiguë comme une espèce très abondante dans les prairies de la vallée de la rivière Saint-Jean à Upper Greenwich, Wickham et Hampstead.

Squires (1952) considère cette espèce comme très commune dans les marais salés à la tête de la Baie de Fundy, particulièrement à l'est du parc national de la Baie de Fundy. Il signale également que le Bruant (Pinson) à queue aiguë n'est pas strictement restreint aux marais salés au Nouveau-Brunswick. Il rapporte d'ailleurs la présence d'individus nicheurs à près de 160 km de la Baie de Fundy, près de Fredericton. En 1988, dans le cadre de l'Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes, le Bruant (Pinson) à queue aiguë a été confirmé nicheur à cet endroit (Pearce, 1989, comm. pers.).

Boyer (1966) rapporte cette espèce aux marais d'eau douce de Jolicure et de Midgic où il est fréquent dans les parties les plus sèches de ces marais.

D'une façon générale, Squires (1976) présente le Bruant (Pinson) à queue aiguë comme une espèce peu commune en été et en migration. Cependant, là où l'habitat convient, l'espèce est très commune. Les marais de la Baie de Fundy et la côte est du Nouveau-Brunswick sont des régions où l'espèce est commune. Mentionnons les sites de Shippagan, Tantramar Marsh, Portobelle Creek, Beresford Beach, Bouctouche et Sunpoke Lake.

Notons que l'espèce n'est pas considérée comme nicheuse dans le parc national de la Baie de Fundy. Christie (1980) mentionne que les marais à l'embouchure de la rivière Alma semblent s'avérer trop petits pour accueillir cette espèce. Il en est de même pour la région de Quoddy où la faible étendue des marais ne semble pas convenir à cette espèce (Christie, 1983).

Malgré certaines pertes d'habitat, le Bruant (Pinson) à queue aiguë ne semble pas faire face à une baisse marquée de sa population au Nouveau-Brunswick. (Christie, 1989, comm. pers.) Là où l'habitat demeure, l'espèce est encore commune (Dalzell, 1989, comm. pers.).

#### 4.5 Québec

Historiquement, la présence du Bruant (Pinson) à queue aiguë au Québec a été notée dès 1877 aux marais salés de Saint-Denis, comté de Kamouraska. Il a également été signalé à Rivière-du-Loup et à l'Isle-Verte. À l'époque, on soupçonnait aussi qu'il se retrouvait à d'autres localités sur la côte sud du fleuve Saint-Laurent là où l'eau est salée. Considéré alors peu commun, il est cependant reconnu comme une espèce nicheuse (Dionne, 1889; Dionne, 1906).

Il est rapporté dès 1927 aux Îles-de-la-Madeleine, plus précisément à Grosse-Île. Des preuves de nidification sont d'ailleurs rapportées à cet endroit (Macoun & Macoun, 1909; Young, 1931). Des observations sont aussi rapportées à l'Île-d'Entrée, au Barachois (Fatima) et à l'Étang-du-Nord (Gaboriault, 1961). L'espèce est toujours présente puisqu'en 1984, dans le cadre de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec, le Bruant (Pinson) à queue aiguë a été confirmé nicheur aux Îles-de-la-Madeleine.

Terril (Fichier de nidification des oiseaux du Québec) rapporte en 1932 l'observation de cette espèce à La Pocatière. Le rapport annuel du Province of Quebec Society for the Protection of Birds (P.Q.S.P.B.) signale la présence du Bruant (Pinson) à queue aiguë à Kamouraska, Rivière-Ouelle et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière jusqu'à Saint-Roch-des-Aulnaies (Terril & Fry, 1946). Dans ces dernières localités, ils signalent la présence de petites colonies. Des observations près de Percé permettaient alors d'étendre l'aire de distribution de cette espèce.

Tanguay (1965) énumère les localités suivantes où il considère le Bruant (Pinson) à queue aiguë comme abondant: La Pocatière, Notre-Dame-du-Portage, Saint-André, Saint-Germain, Saint-Roch-des-Aulnaies, L'Islet et Montmagny. D'une façon générale, il qualifie ce bruant de nicheur régulier, ce qui signifie qu'il se rencontre souvent sans être commun.

Plus récemment, l'espèce est rapportée au Cap-Tourmente, où l'on fait état de la présence de plusieurs individus, vus très régulièrement de juin à août et cela depuis 1969 (Lemieux, 1978). En Gaspésie, des oiseaux sont notés en été à Pointe-à-la-Garde, Haldimand et Barachois (Anonyme, 1981).

David (1980) qualifie le Bruant (Pinson) à queue aiguë de nicheur migrateur rare au Québec. Il précise que cette espèce niche dans les Basses-Terres, soit au Cap-Tourmente, dans le Bas-du-Fleuve, aux Îles-de-la-Madeleine et probablement en Gaspésie. Il rapporte des mentions en été à Château-Richer et à l'Île aux Grues. Il signale également une mention à l'Île du Moine le 10 août 1975.

La base de données ornithologiques E.P.O.Q. (Étude des populations d'oiseaux du Québec) nous fournit une liste des sites où l'espèce est présente entre le début juin et le 15 août. Cette liste comporte 31 localités pour le Québec de 1950 à 1986.

Des inventaires réalisés en 1985 et en 1986 par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (M.L.C.P.), dans le cadre de l'évaluation des impacts de la récupération à des fins agricoles de la partie supérieure des marais, ont permis de quantifier la population du Bruant (Pinson) à queue aiguë dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent ainsi que dans la Baie des Chaleurs (tableau 1). Un total de 449 mâles chanteurs ont été dénombrés au cours de ces inventaires et 11 nouvelles localités ont pu être ajoutées à la liste du fichier E.P.O.Q.

Signalons le site de Pointe-aux-Outardes qui représente le site le plus à l'est sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent et la localisation de plusieurs sites en Gaspésie, particulièrement dans la Baie des Chaleurs.

Considérant le rapport des sexes 1:1 (Post & Greenlaw, 1982), les inventaires du M.L.C.P. et les autres évaluations de population, on obtient un estimé minimum de la population d'environ 1 000 individus pour le Québec.

En somme, l'espèce se retrouve au Québec en période de nidification dans le Bas-du-Fleuve de Montmagny à Pointe-au-Père, en Gaspésie par endroits de la Baie de Gaspé jusqu'au fond de la Baie des Chaleurs. La rive nord du fleuve Saint-Laurent abrite quelques colonies entre Baie-Saint-Paul et Pointe-aux-Outardes. Il s'agit de Baie-Saint-Paul, Baie des Bacons, Bergeronnes, Saint-Paul-du-Nord, Baie Boisvert et Pointe-aux-Outardes. Notons qu'il existe des observations au Grand lac Salé à l'Île d'Anticosti. Des recherches devraient cependant être entreprises pour confirmer sa nidification. Le long du Saguenay, un site est reconnu depuis plusieurs années: il s'agit de Saint-Fulgence. En plus, il faut ajouter à la distribution du Bruant (Pinson) à queue aiguë au Québec, les Îles-de-la-Madeleine et certains sites des Basses-Terres comme Cap-Tourmente, Château-Richer, l'Île du Moine, la Baie de Lavallière et l'Île aux Fermiers. Des preuves de nidification ont été trouvées à l'Île du Moine, à La Pocatière, au Barachois de Malbaie et au Cap-Tourmente lors des recherches effectuées dans le cadre de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec depuis 1984. Des preuves de nidification ont également été rapportées à Saint-André et à Saint-Germain, comté de Kamouraska, en 1983.

Deux sites nouvellement occupés laissent croire à une extension, vers l'ouest, de l'aire occupée par le Bruant (Pinson) à queue aiguë. Il s'agit de l'Île du Moine et de l'Île aux Fermiers. Le premier site était visité annuellement par les membres du P.Q.S.P.B. depuis plusieurs décennies, mais ce n'est qu'à partir de 1975 que l'espèce a été notée (David, 1988, comm. pers.). À l'Île aux Fermiers, près de Varennes, l'espèce a été notée en 1983, 1986, 1987 et 1988 mais elle était absente en 1984 et en 1985.

Au Québec, malgré une répartition restreinte et très localisée, le Bruant (Pinson) à queue aiguë ne semble pas montrer de signe de déclin (David, 1988, comm.

pers.). En effet, il est impossible de documenter une contraction d'aire qui laisserait supposer le retrait de cette espèce sur une portion du territoire historiquement occupé. Par contre, il s'avère difficile de noter un changement des effectifs puisqu'aucune donnée quantitative ne permet d'établir une comparaison avec l'estimé actuel de la population.

#### **4.6 Résumé de la tendance**

En somme, dans les provinces Maritimes, il apparaît que la population de A.c. subvirgatus semble relativement importante et ne montre aucun signe évident de déclin. Toutefois, la destruction d'habitat a pu causer des baisses locales de population.

Au Québec, les pertes d'habitat ont été plus sévères. La population est moins abondante bien que distribuée relativement partout où l'on retrouve l'habitat. L'absence de données quantitatives espacées dans le temps ne nous permet pas d'établir avec certitude une tendance pour la population du Bruant (Pinson) à queue aiguë. Par contre, les sites historiquement occupés abritent encore, dans la grande majorité des cas, cette espèce.

**TABLEAU 1.** Dénombrement du Bruant (Pinson) à queue aiguë au Québec sur les rives de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et de la Gaspésie en 1985 et en 1986.

SITES	NOMBRE DE MÂLES CHANTEURS
<b>RIVE NORD</b>	
Baie des Bacons	1
Saint-Paul-du-Nord	5
Pointe-aux-Outardes	3
<b>RIVE SUD</b>	
Île aux Grues et Île aux Oies	50
Saint-Roch-des-Aulnaies	4
Village-des-Aulnaies-Cap Martin	10
La Pocatière	30
Baie de Kamouraska	16
Saint-Germain	4
Saint-André	6
Rivière-du-Loup	10
Cacouna	30
Isle-Verte (ouest)	46
Isle-Verte (est)	14
Bic	2
Rivière Dartmouth	7
Rivière York	8
Barachois de Malbaie	39
<b>BAIE DES CHALEURS</b>	
Baie du Grand Pabos	8
Pointe Verte	1
Rivière-Nouvelle	41
Pointe-à-la-Garde	2
Pointe-à-la-Croix et Pointe-au-Chêne	112
<b>TOTAL</b>	<b>449</b>

## 5. HABITAT

L'habitat utilisé par A.c. subvirgatus en période de nidification montre certaines variations qui s'avèrent plus nombreuses que chez les autres sous-espèces (Bent, 1968).

D'une façon générale, A.c. subvirgatus se rencontre dans les marais salés, les marais saumâtres et en certains endroits dans les marais d'eau douce et les îles basses des lacs, des rivières ou des fleuves.

Les marais salés utilisés par le Bruant (Pinson) à queue aiguë dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent sont bien décrits dans l'ouvrage de Couillard et Grondin (1986). Le Bruant (Pinson) à queue aiguë utilise l'étage supérieur des marais salés. Cette zone, entrecoupée dans sa partie la plus basse par de nombreuses mares, est composée d'abord de Spartina patens puis, à mesure que les mares disparaissent et que le terrain s'assèche, on retrouve Plantago maritima, Juncus Geradii, Hierochloa odorata, Salicornia europaea, Festuca rubra, Carex paleacea, Spartina pectinata et Calamagrostis canadensis.

Notons également que des nids de Bruant (Pinson) à queue aiguë ont déjà été trouvés en pleine zone d'exploitation agricole, adjacente aux marais salés (Gilbert, 1981). Il utilise aussi à l'occasion les terres agricoles laissées en friche en bordure des marais salés où l'on peut retrouver Alnus rugosa et Salix sp.

Pour sa part, Gilbert (1981) précise que l'habitat du Bruant (Pinson) à queue aiguë se situe dans l'écotone entre la zone des marées où l'on retrouve Spartina alternifolia et les champs en culture ou abandonnés avoisinant les marais. Noël (1979) mentionne que le Bruant (Pinson) à queue aiguë utilise à l'Isle-Verte les marais côtiers et aussi les marais côtiers arbustifs composés de Myrica Gale et de Alnus rugosa.

Bien que les précédentes descriptions correspondent aux habitats rencontrés dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, elles s'accordent avec celles faites par Norton (1927) et Montagna (1942) pour le Maine. Le Bruant (Pinson) à queue aiguë utilise là aussi les marais intertidaux et particulièrement leurs parties les plus sèches. Il en est de même dans les provinces Maritimes.

L'utilisation des marais d'eau douce est largement reconnue chez le Bruant (Pinson) à queue aiguë, mais s'avère moins répandue que celle des marais salés et saumâtres (Dwight, 1887, Townsend, 1912, Tufts, 1986). Des exemples existent pour chacune des provinces concernées. Les zones alors utilisées peuvent être des îles basses ou des marais situés généralement le long d'un fleuve ou d'une grosse rivière. On peut citer l'Île aux Fermiers près de Montréal, l'Île du Moine et la Baie de Lavallière près de Sorel, qui sont toutes des zones baignées par le fleuve Saint-Laurent. Au Nouveau-Brunswick, le Bruant (Pinson) à queue aiguë niche sur des îles de la rivière Saint-Jean près de Fredericton, à près de 160 km de la Baie de Fundy (Squires, 1952).

La végétation des habitats d'eau douce fréquentés par cette espèce diffère généralement de celle des milieux d'eau salée. Par exemple, à l'Île du Moine, la colonie de Bruant (Pinson) à queue aiguë se rencontre dans une prairie humide composée d'herbes hautes, notamment de Phalaris arundinacea. Cette île se situe en eau douce (Jauvin, 1989, comm. pers.).

L'habitat des zones d'hivernage est constitué des marais près des étangs salés et des estuaires (Root, 1988).

## 6. BIOLOGIE GÉNÉRALE

### 6.1 Description

Le Bruant (Pinson) à queue aiguë est classé dans la famille des Emberizidae. Son bec est plus fin que celui des autres bruants. Sa queue courte se compose de rectrices étroites et pointues. Le plumage de la femelle s'apparente grandement à celui du mâle. Godfrey (1986) donne une description complète de cet oiseau:

"Adulte: large rayure gris brunâtre au milieu du dessus de la tête, bordée de chaque côté d'une rayure brun foncé; restant des parties supérieures gris olive; dos et scapulaires abondamment marqués de larges rayures brun foncé, ainsi que d'un peu de blanc; côtés de la tête d'un riche chamois, avec une tache grise dans la région auriculaire; étroite rayure noirâtre en arrière des yeux; aucune bande alaire ni marques sur la queue; articulation antérieure des ailes, jaune; parties inférieures blanchâtres, mais poitrine, côtés et flancs chamois et rayés de noirâtre; bec bleuâtre foncé; pattes brunâtre pâle. Juvénile: coloration chamois intense; parties supérieures marquées de larges rayures noirâtres; côtés, flancs et quelquefois la poitrine marqués d'étroites rayures foncées."

Le plumage de A.c. subvirgatus se caractérise par des traits plus pâles et moins colorés que chez A.c. caudacutus et A.c. nelsoni. Les rayures présentes sur les flancs et la poitrine sont moins bien définies que chez A.c. caudacutus. La coloration chamois est moins intense et le dos est plus gris et verdâtre (Chapman, 1910; Peters, 1942).

Le Bruant (Pinson) à queue aiguë a deux mues annuelles complètes. Comme la végétation des marais salés est reconnue pour être très abrasive, il est donc

nécessaire pour cet oiseau d'avoir un renouvellement fréquent de son plumage (Woolfenden, 1956).

Le chant du Bruant (Pinson) à queue aiguë se compose d'une ou de deux notes brèves d'introduction et se termine par un trille bourdonnant plus aigu qui finit brusquement. Son chant ressemble à un " te-schiiiiiii ". Seul le mâle chante. La période de chant se concentre surtout le matin. Durant la journée, le Bruant (Pinson) à queue aiguë se montre tranquille. Cependant, une seconde période de chant s'entend en fin de journée. Il émet son chant à partir du sol ou perché sur de hautes herbes, des arbustes ou des perchoirs permanents comme les clôtures. Il existe chez cette espèce un chant aérien. Ce dernier est entendu lorsque l'oiseau monte de 3 à 7 mètres dans les airs, d'où il chante, pour ensuite redescendre. Ce chant déclenche souvent le même comportement chez d'autres congénères. Il en résulte alors une série de chants aériens où plusieurs mâles peuvent évoluer en même temps.

Un cri d'alarme s'entend à l'occasion lorsqu'il y a un danger près du nid. Son utilisation ne semble pas très fréquente et c'est la femelle qui en fait surtout usage. Ce cri, court et faible, est difficile à entendre (Montagna, 1940; Woolfenden, 1956).

L'espèce étant non territoriale, le chant semble servir à exprimer la dominance entre les mâles et à séduire les femelles (Gilbert, 1981).

Au cours de la saison de nidification, deux périodes importantes de chant existent. La première a lieu de l'arrivée des mâles en juin jusqu'au début juillet, alors que la seconde survient de la fin juillet au début août. Ces deux périodes de chant correspondent aux périodes de disponibilité des femelles (Gilbert, 1981). La période où les femelles s'occupent à couvrir les oeufs et à nourrir les jeunes coïncide avec celle où les mâles chantent peu.

L'existence de cette seconde période de chant laisse supposer la possibilité d'une seconde couvée. Un nid contenant des oeufs le 2 août 1978 à l'Isle-Verte, au Québec, pourrait confirmer ce fait (Gilbert, 1981).

## 6.2 Reproduction

Le nid, construit près du sol, est accroché aux tiges de la végétation. Il est fabriqué avec des herbes sèches puis tapissé d'herbes plus fines à l'intérieur. La ponte comporte de 3 à 5 oeufs et parfois jusqu'à 7. Ils sont verdâtres, pâles et marqués de nombreuses taches brunes. L'incubation, assurée par la femelle, dure 11 jours. Les jeunes quittent le nid à 10 jours et deviennent indépendants de la femelle 20 jours après avoir quitté le nid (Harrison, 1984).

Notons que le rapport des sexes est de 1:1 (Post & Greenlaw, 1982; Seutin & Simon, 1988). Lors d'une étude relative à A.c. caudacutus, il a été calculé que la productivité, exprimée en terme du nombre de jeunes produits par femelle par an est de 4,03 (Post & Greenlaw, 1982). Cette même étude estime que 35,6% des jeunes atteignent l'âge de 2 ou 3 mois. Pour ce qui est du taux de survie annuelle, il se situe entre 53 et 63 % chez les adultes. Étant donné la proximité des aires de distribution de ces deux sous-espèces et la ressemblance de leurs habitudes, on peut supposer que ces valeurs se rapprochent de celles de A.c. subvirgatus. Deux observations résultant du baguage d'oiseaux permettent d'affirmer que des individus peuvent vivre au moins trois ans (Woolfenden, 1958; Gilbert, 1981).

La période de ponte s'étend de la mi-juin au début août. Toutefois, au Nouveau-Brunswick, un nid contenant des oeufs a déjà été signalé le 28 mai (Dalzell, 1988, comm. pers.).

### 6.3 Alimentation

Le Bruant (Pinson) à queue aiguë est reconnu comme étant principalement insectivore. D'ailleurs, son bec est plus allongé et moins conique que chez les autres Emberizidae, qui eux ont une alimentation nettement plus granivore. Cette forme du bec serait une adaptation pour une alimentation insectivore (Woolfenden, 1956).

Bien qu'il n'y ait pas d'étude relative à l'alimentation de A.c. subvirgatus, Forbush (1929) considère qu'elle ressemble sensiblement à celle de A.c. caudacutus. Or, une étude du régime alimentaire de cette sous-espèce a montré que 81% de son alimentation se composait de petits organismes comme les araignées, les amphipodes et les escargots. En plus, divers insectes étaient retrouvés, notamment des sauterelles, des criquets, des petits papillons nocturnes, des cicadelles et plusieurs espèces d'hémiptères. L'autre portion du régime alimentaire se compose de graines de graminés et de diverses plantes (Judd, 1901).

Pearson (1936) signale également la présence d'un bon nombre d'hémiptères, dont des cicadelles et des mouches à cheval. Ces insectes se retrouvent en abondance dans les milieux herbeux humides.

Il existe une alimentation différente entre les oiseaux des milieux salés et ceux des milieux d'eau douce, en raison évidemment de la différence d'environnement. Les espèces végétales consommées ne sont pas les mêmes. De plus, les escargots étant absents des marais d'eau douce, les oiseaux s'alimentent davantage d'une multitude de vers (Pearson, 1936).

L'alimentation des jeunes aux nids se compose essentiellement d'invertébrés, dont des adultes et des larves de mouches de la famille des Stratiomyidae et des Tabanidae (Post & Greenlaw, 1982).

Le Bruant (Pinson) à queue aiguë trouve sa nourriture en glanant ça et là la végétation et en capturant les insectes à la surface des zones vaseuses près des mares et des rivages (Post & Greenlaw, 1982).

#### 6.4 Mouvement de l'espèce

A.c. subvirgatus est migrateur. Il quitte son aire de nidification à la fin du mois d'octobre pour se rendre dans les aires d'hivernage situées sur la côte Atlantique, de l'état de New-York jusqu'au nord de la Floride. Les principales zones de concentration se retrouvent cependant en Caroline du Sud, en Georgie et au nord de la Floride. L'endroit le plus reconnu pour les concentrations importantes de Bruant (Pinson) à queue aiguë est l'île Amelia, au nord de la Floride (Montagna, 1942).

Occasionnellement, A.c. subvirgatus se rencontre au nord de l'état de New-York (Paynter, 1970). Il existe d'ailleurs en Nouvelle-Écosse des observations hivernales (Tufts, 1986).

L'espèce migre principalement le long de la côte Atlantique mais il est possible qu'une partie de la population de A.c.subvirgatus migre au-dessus des terres, particulièrement au-dessus de la Nouvelle-Angleterre, pour rejoindre la côte Atlantique. Il se pourrait que ce soit la population des Basses-Terres et de l'estuaire du Saint-Laurent qui emprunte cette voie (Bent, 1968).

Le Bruant (Pinson) à queue aiguë est reconnu pour être un des passereaux les plus tardifs au printemps. Bien que certains individus se rencontrent en avril, la majorité des individus arrivent au cours de la dernière semaine du mois de mai et lors des deux premières de juin.

Une étude de Woolfenden (1958) montre que le Bruant (Pinson) à queue aiguë retourne généralement aux mêmes sites de nidification d'une année à l'autre.

## 6.5 Comportement et adaptabilité

Le Bruant (Pinson) à queue aiguë est de nature discrète et craintive. Lorsqu'il est perturbé, il peut s'envoler sur de longues distances près du sol et souvent en bas des plus hautes tiges aériennes de la végétation ou se faufiler à la manière d'une souris. Il est généralement admis que cette espèce passe très souvent inaperçue auprès des observateurs d'oiseaux en raison de ses envolées discrètes et de son plumage terne qui se confond avec la végétation. L'absence de territorialité, l'homogénéité de l'habitat occupé et la faible portée de son chant expliquent également la difficulté d'observer cette espèce. Sa présence et la taille de sa population sont alors fréquemment mésestimées.

L'organisation sociale du Bruant (Pinson) à queue aiguë est particulière. Il y a absence de territorialité. Il niche d'ailleurs en petites colonies éparées. La femelle ne défend que l'espace immédiat de son nid (Post & Greenlaw, 1982). Ce bruant se classe également parmi les espèces polybrachygynes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de formation de couple. La relation entre le mâle et la femelle se restreint à la copulation. De plus, un mâle peut s'accoupler avec plusieurs femelles, l'inverse s'avère également vrai. Le mâle ne participe pas aux soins parentaux. Il semble même ignorer la localisation des nids.

Il existe des relations de dominance entre les mâles. Cette dominance s'exprime entre autre par le taux d'activité des mâles (Gilbert, 1981). Les femelles semblent choisir leurs partenaires en fonction de cette hiérarchie. Les copulations surviennent fréquemment au cours des altercations entre les mâles ou après celles-ci.

Les mâles concentrent leurs activités sur un territoire d'environ 1,5 hectare alors que les femelles occupent un territoire plus restreint évalué à 0,5 hectare (Gilbert, 1981). Le territoire occupé est évidemment partagé avec d'autres

individus de la même espèce, puisqu'il y a absence de territorialité, mais aussi avec d'autres espèces notamment le Bruant (Pinson) des prés (Passerculus sandwichensis) et le Goglu (Dolichonyx oryzivorus).

Le Bruant (Pinson) à queue aiguë montre une variabilité restreinte dans le type d'habitat utilisé. Il occupe surtout les marais salés ou saumâtres. Toutefois, en certains endroits, il peut fréquenter des marais d'eau douce. Les mécanismes physiologiques de cette espèce expliquent probablement la capacité de celle-ci de vivre tant en milieu d'eau douce que salée. Poulson (1969) montre dans son étude la capacité de A.c. subvirgatus de concentrer son urine en fonction de la concentration en sels de l'eau consommée. Il s'avère également capable de régler sa consommation d'eau en fonction de la salinité de celle-ci. À l'automne, l'auteur a constaté que l'urine du Bruant (Pinson) à queue aiguë pouvait devenir plus concentrée que son sang. Cette urine pouvait également atteindre des concentrations supérieures à celles retrouvées en milieux saumâtres.

## 7. FACTEURS LIMITATIFS

Le principal facteur qui affecte présentement la population du Bruant (Pinson) à queue aiguë est sans contredit la perte d'habitat. Les pertes résultent surtout des différentes activités humaines.

D'abord, il y a la destruction des marais par le remplissage et le drainage pour la construction d'habitations, de bâtiments commerciaux ou d'infrastructures routières. Citons la construction d'un centre d'achat à l'embouchure du ruisseau Halls à Moncton, au Nouveau-Brunswick, où 2,6 km<sup>2</sup> ont été remplis et asphaltés. Des projets majeurs comme la construction d'un barrage (tidal dam) sur la rivière Shepody, au Nouveau-Brunswick, en 1956, a détruit près de 51 km<sup>2</sup> d'habitat propice au Bruant (Pinson) à queue aiguë (Dalzell, 1989, comm. pers.). Le marais à Cacouna, au Québec, a subi des pertes importantes, soit 82 ha, lors de l'aménagement du port (Groupe Dryade, 1981).

En 1983, l'endiguement d'un marais salé par Canards Illimités, pour la création d'un marais d'eau douce, a détruit à New Horton au Nouveau-Brunswick environ 4 km<sup>2</sup> de marais (Dalzell, 1989, comm. pers.). Il semble en effet que la modification du niveau d'eau des marais salés par des endiguements dans le but de créer des zones propices à la sauvagine soit responsable de la perte de sites potentiels au Bruant (Pinson) à queue aiguë (Dalzell, 1989, comm. pers.; Christie, 1989, comm.pers.). Les cas des marais situés à l'embouchure de la rivière Musquash près de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick et celui de la rivière Allains à Annapolis Royal en Nouvelle-Écosse sont d'autres exemples. On sait que les nids sont construits très près du sol. Or, une hausse du niveau de l'eau, si faible soit-elle, peut rendre un marais impropre à la nidification. Par contre, à l'Île-du-Prince-Édouard, plus spécifiquement à East Lake, un marais aménagé par Canards Illimités abrite de nombreux individus (Curley, 1989, comm. pers.). Il en est de même en Nouvelle-Écosse (McLaren, 1989, comm. pers.).

L'utilisation des marais comme dépotoir est aussi rapportée. Une autre cause de destruction des marais nous est donné par le cas du marais Manawagonish près de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Ce marais a été désigné pour la construction de lagunes pour le traitement des eaux usées. Les véhicules tout-terrain sont également une source de perturbations des habitats fréquentés par le Bruant (Pinson) à queue aiguë.

L'agriculture a également contribué à la destruction d'habitat propice au Bruant (Pinson) à queue aiguë. Un des moyens pour les agriculteurs d'augmenter la superficie de leurs terres est le drainage des zones humides en périphérie des champs. La partie supérieure des marais salés est reconnue pour son potentiel agricole (Gauthier *et al.*, 1980). Leur situation, entre la rive et les champs déjà en exploitation, explique qu'ils sont souvent l'objet d'endiguements ou de drainage pour fins agricoles.

Dans certains cas, le Bruant (Pinson) à queue aiguë peut utiliser les champs de foin pour nicher (Gilbert, 1981). Cependant, la coupe et la récolte du foin occasionnent des perturbations qui sont souvent fatales pour les nids. Il arrive aussi que les parties les plus sèches des marais servent d'aires de pâturage pour les animaux. Il s'agit alors d'une cause de destruction des nids et de modification de l'habitat.

L'étude du Groupe Dryade (1981) montre l'étendue des pertes des marais salés dans un des secteurs les plus propices à cette espèce au Québec, soit de La Pocatière à Matane. Les pertes de l'ensemble de la végétation riveraine dans ce tronçon totalisent 238 ha pour la période de 1945 à 1976, ce qui représente plus de 7% des marais de ce secteur. Les pertes de l'herbaciaie salée (zone occupée par le Bruant (Pinson) à queue aiguë au profit de l'agriculture totalisent 159 ha au cours de la même période. Les remblais et les infrastructures de services ont de plus grugé 39,5 ha à cet habitat. Il restait alors 889 ha d'herbaciaie salée dans ce secteur ce qui implique une perte de plus de 18%. Par la suite, le secteur le plus touché a été celui de la Baie de Kamouraska.

Le programme Sol-Plus du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a entraîné la perte d'environ 200 ha de pré salé dans le secteur entre La Pocatière et Matane. Ce programme est maintenant arrêté. Signalons que dans ce secteur, il y a seulement la colonie de l'Isle-Verte qui se trouve dans un secteur protégé, soit la Réserve national de faune de l'Isle-Verte.

Dans les zones d'hivernage, il y a également eu des pertes d'habitat (Langridge, 1989, comm. pers.). Toutefois, les informations reçues ne permettent pas d'évaluer la situation avec précision. La présence de nombreux parcs et refuges sur la côte Atlantique assure une protection sans doute bénéfique pour l'habitat du Bruant (Pinson) à queue aiguë.

Des phénomènes naturels peuvent également causer des pertes d'habitat. L'érosion par la mer du marais Castalina sur l'Île Grand Manan modifie lentement ce site (Dalzell, 1989, comm. pers.).

Les cas de parasitismes par le Vacher à tête brune (Molothrus ater) sont rares. Deux cas seulement sont rapportés (Terres, 1980).

La présence d'ectoparasites est rapportée chez les jeunes au nid. Gilbert (1981) mentionne la présence de larves de mouches du genre Protocalliphora. Il rapporte également la mort d'un jeune au nid, causée par des acariens.

Il existe une certaine compétition interspécifique entre le Bruant (Pinson) à queue aiguë, le Bruant (Pinson) des prés (Passerculus sandwichensis) et le Goglu (Dolichonyx oryzivorus). Ces trois espèces occupent à l'occasion le même territoire. Cependant, le peu d'agressivité démontrée par le Bruant (Pinson) à queue aiguë envers les autres espèces lui permet de vivre avec celles-ci (Murray, 1969).

En contre partie, certaines terres agricoles abandonnées et localisées en bordure des marais salés sont recolonisées par le Bruant (Pinson) à queue aiguë (Pearce, 1989, comm. pers.). De plus, comme cette espèce niche en petites colonies éparées, la destruction d'une partie importante de sa population ne peut survenir suite à une seule action destructrice localisée. Ce fait assure donc une certaine stabilité à sa population.

### **7.1 Canada**

En somme, le problème majeur est la perte d'habitat. Dans les Maritimes et au Québec, la perte d'habitat n'est cependant ni massive ni systématique. Bien qu'il y a eu par le passé des pertes impliquant des superficies considérables, il reste encore de nombreux sites propices. Les pertes ne sont cependant pas uniquement choses du passé. Elles s'effectuent sur une base annuelle mais touchent généralement de petites surfaces.

### **7.2 Québec**

Actuellement, il n'y a plus de travaux susceptibles d'occasionner une perte systématique des marais salés occupés par le Bruant (Pinson) à queue aiguë. Ces travaux avaient surtout comme objectif la récupération des marais à des fins agricoles. Toutefois, il faut considérer qu'un pourcentage significatif de l'habitat de cette espèce a déjà été détruit (18% de l'herbaciaie salée dans le Bas-du-Fleuve). Dans l'éventualité de toutes actions pouvant restreindre davantage l'habitat de cette espèce, il faudrait reconsidérer sérieusement l'effet qui pourrait en résulter sur la population du Bruant (Pinson) à queue aiguë au Québec.

## 8. IMPORTANCE PARTICULIÈRE DE L'ESPÈCE

Le Bruant (Pinson) à queue aiguë occupe principalement les marais salés et saumâtres. Ces milieux ont une importance écologique considérable et ce bruant constitue un des maillons de ce système écologique.

Étant principalement insectivore, le Bruant (Pinson) à queue aiguë contribue au contrôle des insectes potentiellement nuisibles à l'agriculture (Forbush, 1929).

L'étude du Bruant (Pinson) à queue aiguë a permis de révéler certaines adaptations, tant sociales que physiologiques, très intéressantes. Cette espèce illustre très bien la grande diversité des adaptations des oiseaux à leur habitat. L'étude de Gilbert (1981) a amené des éléments intéressants en ce qui a trait à la connaissance du système social qui existe chez cette espèce. L'étude de Poulson (1969) relative au maintien de l'équilibre hydrique chez le Bruant (Pinson) maritime (*Ammodramus maritimus*) et le Bruant (Pinson) à queue aiguë, de même que l'étude de Post & Greenlaw (1982) traitant de l'effort consacré à la reproduction selon l'organisation sociale des oiseaux, ont également montré l'intérêt du Bruant (Pinson) à queue aiguë pour les chercheurs. Il reste sans doute plusieurs aspects à connaître chez le Bruant (Pinson) à queue aiguë, notamment l'existence d'une voie de migration au-dessus des terres et l'étude détaillée de son habitat. Le Bruant (Pinson) à queue aiguë a donc une importance indéniable pour la recherche ornithologique. Notons qu'il serait également possible d'utiliser le Bruant (Pinson) à queue aiguë comme indicateur écologique pour les marais salés et saumâtres.

Finalement, l'essor de l'observation des oiseaux a amené de nombreux ornithologues amateurs à parcourir les régions à la recherche des différentes espèces d'oiseaux. Bien qu'il soit impossible de chiffrer l'apport économique résultant de la recherche du Bruant (Pinson) à queue aiguë par ces nouveaux touristes de la nature, il n'en demeure pas moins présent.

## 9. RECOMMANDATIONS DE GESTION

Les marais salés et saumâtres sont soumis à l'action des marées. Les marées de fortes amplitudes couvrent généralement même les parties les plus hautes de ces marais. Il en résulte alors le maintien de la végétation à un stade constant d'une année à l'autre. Il n'y a pas naturellement de succession végétale marquée et rapide qui pourrait entraîner la destruction de l'habitat du Bruant (Pinson) à queue aiguë.

Le problème majeur étant la perte d'habitat causée par les activités humaines, il faut donc miser sur la protection des marais afin de maintenir la population du Bruant (Pinson) à queue aiguë. Des mesures législatives appropriées, interdisant l'empiètement sur la partie supérieure des marais, seraient suffisantes pour protéger le Bruant (Pinson) à queue aiguë. De cette façon, il serait impossible de récupérer les marais pour des fins agricoles, commerciales, résidentielles et pour les infrastructures de transport. L'avenir serait alors assuré pour le Bruant (Pinson) à queue aiguë.

Pour ce qui est du suivi des populations, on ne peut que souligner l'absence presque totale de données quantitatives relatives à la taille des populations. Au Québec, les inventaires réalisés par le M.L.C.P., en 1985 et 1986, sont les premiers du genre (voir section 4.5). Pour permettre une meilleure analyse de la taille des populations et de la tendance de celles-ci, il serait nécessaire de répéter ces inventaires. Comme les premiers inventaires ont débuté en 1985, il serait intéressant de les refaire en 1990, soit à tous les cinq ans. Ce délai permettrait de bien suivre l'évolution des populations.

Finalement, mentionnons que la sensibilisation du public à l'importance des zones humides, comme les marais salés et saumâtres, est nécessaire pour assurer la protection de ces habitats si fragiles. Des citoyens bien informés mobilisent généralement suffisamment d'énergie pour amener les autorités à légiférer en cette matière.

## 10. ÉVALUATION

### 10.1 Canada

Les connaissances concernant la population de A.c. subvirgatus demeurent encore à ce jour relativement restreintes. Toutefois, il semble que sa population soit constante à plusieurs endroits de son aire de répartition. Au Maine, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et même au Nouveau-Brunswick, cette espèce est considérée commune ou relativement commune là où l'habitat se rencontre.

Les pertes d'habitat constituent de toute évidence la menace la plus sérieuse pour cette espèce. L'agriculture est responsable d'une bonne partie des pertes encourues. La destruction partielle ou totale des marais a causé des baisses de population à une échelle locale. Heureusement, les pertes d'habitat ne sont cependant pas systématiques et les habitats résiduels ont ainsi permis le maintien d'une population à un niveau qui assure la viabilité de l'espèce.

Il appert donc que cette espèce ne semble pas éprouver de problèmes sérieux de population. Signalons que cette espèce n'a jamais fait partie de la "Blue list". Cette liste publiée par la revue *American Birds* sert à identifier les espèces en déclin.

Il faut cependant garder à l'esprit que l'habitat utilisé se restreint dans bien des cas en une mince bande de terre le long des côtes là où il y a des marais et à certaines baies situées à l'embouchure des rivières. Ces sites peuvent être fréquemment récupérés pour des fins agricoles ou pour des aménagements pour la sauvagine ou pour des fins de développement urbain. Il faudra donc reconsidérer l'état des populations d'ici quelques années afin de s'assurer de sa stabilité.

## 10.2 Québec

Au Québec, la répartition actuelle laisse croire à une population stable puisque la majorité des sites historiquement occupés le demeure encore aujourd'hui. La destruction de certains marais a cependant inévitablement entraîné une baisse de la population de cette espèce par endroit. Il est par contre impossible de conclure sur l'état réel des effectifs de la population en raison de l'absence de données quantitatives antérieures aux dénombrements du M.L.C.P. Le nombre d'individus composant la population du Québec s'avère sans doute beaucoup plus restreint que celui des autres provinces. Le faible nombre de sites favorables à cette espèce, la petite taille de ceux-ci et la situation plus nordique du Québec expliquent probablement ce fait. Les colonies de l'Île du Moine et de l'Île aux Fermiers sont récentes et nous laissent croire que la population québécoise de cette espèce se porte bien.

L'arrêt du programme Sol-Plus du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, qui visait la récupération des marais salés à des fins agricoles, a éliminé une cause majeure de destruction de l'habitat du Bruant (Pinson) à queue aiguë au Québec.

Actuellement, rien ne laisse croire que la population du Bruant (Pinson) à queue aiguë subit des pressions susceptibles d'affecter de façon importante sa population.

## 11. RECOMMANDATIONS DES AUTEURS

### 11.1 Canada

Dans les provinces Maritimes, le Bruant (Pinson) à queue aiguë est considéré comme relativement commun et même commun là où l'habitat est présent. Au Québec, la population semble plus restreinte et les pertes d'habitat ont été plus importantes, mais là aussi, l'espèce est présente presque partout où l'habitat se rencontre. De plus, aucune des personnes consultées, dans les différentes provinces, n'a souscrit à la thèse d'un déclin important chez cette espèce.

Bien que l'aire de répartition du Bruant (Pinson) à queue aiguë ne forme qu'un mince cordon le long des côtes, elle ne peut être qualifiée de restreinte. Au cours des dernières années, l'aire de répartition n'a pas connu de modifications importantes qui se seraient traduites par une baisse marquée de son étendue. Les seuls changements notés sont à une échelle locale.

Considérant ces éléments et les définitions du CSEMDC (Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada), nous recommandons que A.c. subvirgatus ne soit inclus dans aucune des catégories.

### 11.2 Québec

Au Québec, la situation est similaire à celle de l'est du Canada, bien que le niveau de population est certainement plus faible. L'arrêt de la destruction de l'habitat sur une base organisée permet d'espérer le maintien de la population.

La répartition en petites colonies éparses permet à cette espèce d'être à l'abri d'une action qui pourrait affecter une grande partie de la population. À la lumière de ces informations, il est recommandé qu'aucun statut ne soit accordé au Bruant (Pinson) à queue aiguë au Québec.

## 12. BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME. 1981. Été 1981. Le Guillemot, 1: 22.
- ANONYME. 1988. Liste de contrôle d'oiseaux sur le terrain, Île-du-Prince-Édouard. Service canadien des parcs, Environnement Canada.
- A.O.U. 1957. Check-list of North American Birds. Fifth Edition. American Ornithologists' Union. 691p.
- A.O.U. 1983. Check-list of North American Birds, the species of birds of North American from the Arctic through Panama, including the West Indies and Hawaiian Islands. Sixth Edition. American Ornithologist' Union. 877p.
- BENT, A.C. et al. 1968. Life histories of North American cardinals, grosbeaks, buntings, towhees, finches, sparrows, and their allies. O.L. Austin, ed. Dover publication inc., New York. 1889p.
- BOYER, G.F. 1966. Birds of the Nova Scotia-New Brunswick Border region. Occasional papers number 8. Canadian Wildlife Service. 52p.
- BREWSTER, W. 1877. Northern range of the Sharp-tailed Finch (Ammodramus caudacutus). Bull. Nuttal Ornithology Club, 2: 28.
- CHAPMAN, F.M. 1910. Notes on the plumage of North American Sparrows. Bird-Lore 12: 113-114.
- CHRISTIE, D.S. 1980. The birds of Fundy National Park. Final Report, Vol 1. Fundy National Park.
- CHRISTIE, D.S. 1983. Birds in Marine and Coastal Systems of the Quoddy Region, New Brunswick. Ed. Martin L. H. Thomas. Department of Fisheries and Oceans, Ottawa. 306p.
- COUILLARD, L. & P. Grondin. 1986. La végétation des milieux humides du Québec. Les Publications du Québec, Québec. 399p.
- DAVID, N. 1980. État et distribution des oiseaux du Québec méridional. Cahier d'ornithologie Victor-Gaboriault, no.3. Club des ornithologues du Québec, Québec. 213p.
- DIONNE, C.-E. 1889. Catalogue des oiseaux de la province de Québec avec des notes sur leur distribution géographique. Dussault, Québec. 119p.

- DIONNE, C.-E. 1906. Les oiseaux de la province de Québec. Dussault & Proulx, Québec. 418p.
- DWIGHT, J. 1887. A new race of the Sharp-tailed Sparrow (Ammodramus caudacutus). The Auk, 12: 232-239.
- DWIGHT, J. 1896. The Sharp-tailed Sparrow (Ammodramus caudacutus) and its geographical races. The Auk, 13: 271-278.
- FORBUSH, E.H. 1929. Birds of Massachusetts and other New England states. Massachusetts Department of agriculture, Norwood. 466p.
- GABORIAULT, W. 1961. Les oiseaux aux Îles-de-le-Madeleine (suite et fin). Naturaliste Can., 88: 181-224.
- GAUTHIER, J., D. Lehoux & J. Rosa. 1980. Les marécages intertidaux dans l'estuaire du Saint-Laurent. Service canadien de la faune. Québec. 91p.
- GILBERT, G. 1981. Le comportement social du pinson à queue aiguë. M.Sc. Université Laval, Québec. 80p.
- GODFREY, W.E. 1954. Birds of Prince Edward Island. Bulletin no.132. Musée national du Canada, Ottawa. p 155-213.
- GODFREY, W.E. 1958. Birds of Cape Breton Island, Nova Scotia. Canadian field-nat., 72: 7-27.
- GODFREY, W.E. 1986. Les oiseaux du Canada. Édition révisée. Musée national des sciences naturelles, Ottawa. 650p.
- GROUPE DRYADE. 1981. Habitats propices aux oiseaux migrateurs, analyse des pertes de végétation riveraine le long du Saint-Laurent entre Cornwall et Matane (1945-1960, 1960-1976). 25p.
- HARRISON, C. 1984. A field guide to the nests, eggs and nestlings of North American birds. Collins, Toronto. 416p.
- JUDD, S.D. 1901. The relation of sparrows to agriculture. U.S. Dept. Agric. Biol. Surv. Bull. No.15. 98p.
- LAVOIE, J.G. 1987. Espèces fauniques du Québec susceptibles d'être désignées vulnérables ou menacées. Ministère de l'Environnement du Québec. 55p.

- LEMIEUX, S. 1978. Les oiseaux de la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, Québec. *Naturaliste can.*, 105: 177-193.
- LEWIS, H.F. 1920. Notes on the Acadian Sharp-tailed Sparrow (Passerherbulus nelsoni subvirgatus). *The Auk*, 37: 587-589.
- MACOUN, J. & J.M. Macoun. 1909. Catalogue of Canadian Birds. Department of Mines, Geological Survey Branch, Ottawa. 761p.
- MONTAGNA, W. 1940. The Acadian Sharp-tailed sparrows of Popham Beach, Maine. *The Wilson Bulletin*, 52: 191-197.
- MONTAGNA, W. 1942. The Sharp-tailed Sparrows of the Atlantic coast. *The Wilson Bulletin*, 54: 107-120.
- MURRAY, B.G. 1968. The relationships in the genera Ammodramus, Passerherbulus, and Ammospiza with a description of a hybrid Le Conte's \* Sharp-tailed sparrow. *The Auk*, 85: 586-593.
- MURRAY, B.G. 1969. A comparative study of the Le Conte's and Sharp-tailed Sparrows. *The Auk*, 86: 199-231.
- NOËL, J.-P. 1979. Distribution de la faune avienne réserve de l'Isle-Verte, Québec, été 1978. Service canadien de la faune, Québec. 51p.
- NORTON, A.H. 1927. Nesting of the Acadian Sharp-tailed Sparrow (Passerherbulus nelsoni subvirgatus) in Maine. *The Auk*, 44: 568-570.
- OUELLET, H. 1967. Dispersal of land birds on the Islands of the Gulf of St. Lawrence, Canada. *Can. J. Zool.*, 45: 1149-1167.
- PAYNTER, R.A. 1970. Check-list of Birds of the World. Museum of Comparative Zoology, Cambridge. 443p.
- PEARSON, T.G. 1936. *Birds of America*. Garden city publishing co., New York. 289 p.
- PETERS, J.L. 1942. The canadian forms of the Sharp-tailed Sparrow, Ammospiza caudacuta. *Carnegie Museum Annals*, 29: 201-210.
- POST, W. et J.S. Greenlaw. 1982. Comparative costs of promiscuity and monogamy: a test of reproductive effort theory. *Behav. Ecol. Sociobiol.*, 10: 101-107.

- POULSON, T.L. 1969. Salt and water balance in Seaside and Sharp-tailed Sparrows. *The Auk*, 86: 473-489.
- ROOT, T. 1988. Atlas of Wintering North American Birds, An analysis of Christmas Birds Count Data. The University of Chicago Press, Chicago. 312p.
- SEUTIN, G. & J-P. Simon. 1988. Protein and enzyme uniformity in a new, isolated population of the Sharp-tailed Sparrow. *Biochem. Syst. Ecol.*, 16: 233-236.
- SQUIRES, W.A. 1952. The birds of New Brunswick. The New Brunswick Museum, St-John. 164p.
- SQUIRES, W.A. 1976. The birds of New Brunswick. Second Edition, Monograph no.7. New Brunswick Museum, St-John. 221p.
- TANGUAY, R. 1965. Les oiseaux des comtés de Kamouraska, l'Islets et Montmagny, P.Q. *Naturaliste can.*, 92: 49-58.
- TERRES, J.K. 1980. The Audubon Society Encyclopedia of North America Birds. Alfred A. Knopf, New York. 1109p.
- TERRIL, L.M. & J.D. Fry. 1946. 29th Annual Report. P.Q.S.P.B. p.22.
- TROTTER, S. 1904. Some Nova Scotia Birds. *The Auk*, 21: 55-64.
- TUFTS, H.F. 1899. Notes on the birds of Kings Co., Nova Scotia. *Ottawa Nat.* 12: 229-233, 359-362.
- TUFTS, R.W. 1956. Annotated list of Nova Scotia Birds. Nova Scotia Museum of Science. Newsletter, 1: 1-22.
- TUFTS, R.W. 1961. The birds of Nova Scotia. Nova Scotia Museum, Halifax. 481p.
- TUFTS, R.W. 1986. Birds of Nova Scotia. Third Edition. Nimbus Publishing limited & Nova Scotia Museum, Halifax. 478p.
- TOWNSEND, C.W. 1912. Notes on summer birds of the St-John valley, New Brunswick. *The Auk*, 29: 16-23.
- WOOLFENDEN, G.E. 1956. Comparative breeding behavior of *Ammospiza caudacuta* and *A. maritima*. *Pub. Univ. of Kansas Mus. Nat. Hist.*, 10: 45-75.

WOOLFENDEN, G.E. 1958. Returns of salt-marsh sparrows (Ammospiza sp.).  
Bird-Banding, 29:183.

YOUNG, C.J. 1931. Further notes on the Birds of the Magdalene Islands. The  
Auk, 48: 240-245.

### 13. REMERCIEMENTS

Yves Aubry; Atlas des oiseaux nicheurs du Québec, Québec, Québec.

David Christie; Albert, Nouveau-Brunswick.

Rosemary Curley; "Department of Community & Cultural Affairs, Fish and Wildlife Division", Charlottetown, Ile-du-Prince-Edouard.

Brian Dalzell; Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes, Halifax, Nouvelle-Écosse.

Normand David; Association québécoise des groupes d'ornithologues, Montréal, Québec.

Pierre Fradette; Îles-de-la-Madeleine, Québec.

Michel Gosselin; Musée des sciences naturelles du Canada, section ornithologie, Ottawa, Ontario.

Daniel Jauvin; Association québécoise des groupes d'ornithologues, Saint-François-du-lac, Québec.

H.P. Langridge; compilateur régional de la Floride pour la revue American Birds, Lantana, Floride.

Jacques Larivée; Étude des populations d'oiseaux du Québec, Rimouski, Québec.

Ian McLaren; Département de biologie, Université de Dalhousie, Nouvelle-Écosse.

Peter Pearce; Service canadien de la faune, Fredericton, Nouveau-Brunswick.

Pascal Samson; Sherbrooke, Québec.

Peter D. Vickery; Richmond, Maine.









Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche  
Direction de la gestion  
des espèces et des habitats

SP 1792-04-91

Document PDF numérisé à 300 DPI  
Reconnaissance optique de caractères  
Numériseur Kodak I260/I280  
Adobe Acrobat 6.0  
Le 17 décembre 2004  
Micromatt Canada Ltée